Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 19 janvier 2013, de 9h30 à 17h30

A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 8 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Paul TERRIER
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	représentée par Paul TERRIER
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	représentée par Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée :	Bernard FABIANI
Martinique :	représentée par Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	représentée par Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Pays Normands :	représentée par Jo VRIJENS
Polynésie Française :	représentée par René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean-Luc BESQUEUT
Ile de La Réunion :	Non représentée

Sont également présents :

Eric BERGMANN représentant de la CMPN - Jean-Noël TRUCCO délégué du Collège des IN - Pascal CHAUVIERE référent Recycleurs et Handisub, IN - Daniel HURON, IN.

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

– –

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion de la CTN, et présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

1 Approbation du PV de la réunion de la CTN du 15 septembre 2012

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2 Informations diverses

2.1 Retours du CDN du 2 au 3/11/2012 (n° 444)

- Poste INS en 2013 : aucun nouveau poste ouvert.

Positions du CDN sur les propositions de la CTN.

- Passerelles PADI, obligation de la carte RIFAP pour l'obtention du niveau 3 FFESSM → validée,
- Comportement inadéquat d'un IN → avis préalable demandé à la commission juridique,
- Distinction entre GP/moniteurs associés et GP/moniteurs conventionnés → validée,
- Insertion de la filière Pro au sein des brevets de la FFESSM (MFT) → validée.

2.2 Bilan des cartes délivrées par la FFESSM

Après une forte augmentation des cartes de certification technique de 2009 à 2010 due en grande partie aux conventions européennes de cadres associés, nous constatons une certaine stagnation de puis deux années.

On enregistre même une légère baisse des cartes de plongeur N1 dont les causes sont en cours d'examen.

2.3 Stages nationaux

- Stage national de moniteurs et moniteurs formateurs à Niolon du 27 au 31/05/2013,
- Stage national de moniteurs fédéraux Handisub et moniteurs formateurs Handisub à Hyères du 27/08 au 01/09/2013,
- Stage national de formateurs de TIV à Niolon du 12 au 14/04/2013.

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet fédéral.

2.4 Commission Médicale et de Prévention Nationale (CMPN)

La CMPN souhaite mener une étude approfondie sur les accidents de plongée concernant la population des cadres fédéraux. Cette démarche étant validée par le CDN, la CTN invite toutes les CTR à bien communiquer à leur CMPR les données concernant ce type d'évènement.

Par ailleurs, la CTN demande l'avis de la CMPN sur le nombre maximal de plongées journalières afin de répondre aux nombreuses demandes sur le sujet.

2.5 Mise à jour du MFT

De nombreux chapitres du manuel de formation technique (MFT) ont été mis à jour au 01/01/2013.

2.6 Examens MF2 en outre-mer

Une réflexion est en cours au sujet de la possible capitalisation des groupes d'épreuves lors d'un examen MF2 en outre–mer, car si lors du deuxième examen les épreuves théoriques pourraient être organisées localement par délégation à une CTR, l'organisation des 2 autres groupes d'épreuves serait plus problématique.

2.7 Qualification ANTEOR inter-commissions

La carte attestant la compétence ANTEOR est délivrée suite à formation et attestation électronique des CTR.

Depuis quelques mois, d'autres commissions délivrent cette compétence.
Le président de la FFESSM a demandé une mise à plat de cette organisation.
Dans l'attente de futures décisions, seule la commission technique atteste cette compétence ANTEOR pour l'ensemble des commissions.

2.8 RIFAP

Les moniteurs MF1 (E3) titulaires de la compétence ANTEOR qui sont en possession d'un RIFAP "papier" voire d'un ancien CFPS, non référencés dans le fichier informatique fédéral, peuvent être référencés à leur demande en communicant au siège fédéral, via leur CTR, leur demande avec justificatif.

S'ils souhaitent recevoir la carte RIFAP, ils doivent s'acquitter de son coût (12 €).

2.9 Promotion sur VHF marine étanche pour plongeurs

Suite à une information précédente, la société Lifeline commercialise une VHF marine étanche (jusqu'à 130 m) avec GPS intégré et balise Argos.

Prix public 300 €. Offre promotionnelle aux moniteurs au prix de 200 € jusqu'à fin mars 2013.
(cf. CTN 2013 01 19 – Annexes au point 2.9 – VHF étanche)

2.10 Stagiaires initiateurs et vrais élèves

Des questions se posent régulièrement sur la possibilité d'utiliser de vrais élèves lors de la formation pédagogique des initiateurs.

Les stagiaires initiateurs peuvent être autorisés à enseigner la plongée à de vrais élèves jusqu'à la profondeur de 6 m sous réserve de la présence dans l'eau d'un tuteur responsable de la sécurité et de la progression pédagogique de l'élève. Il en est de même pour les stagiaires pédagogiques MF1 dans l'espace 20-40 m.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

2.11 Carte d'instructeur régional

Plusieurs CTR ont émis le souhait de pouvoir délivrer des cartes d'instructeur régional.

La CTN émet un avis favorable à cette demande sous réserve que les demandes soient centralisées par chaque CTR avec paiement des cartes par chèque transmis par la CTR.

Proposition à soumettre à l'approbation du CDN.

2.12 Retour d'expérience de l'examen MF2

Les conditions de l'examen MF2 permettent de conserver le bénéfice des groupes d'épreuves acquis.

Après un retour d'expérience de 2 saisons des conditions actuelles du MF2, la CTN souhaite confirmer le maintien d'une note moyenne minimum de 08/20 dans le(s) groupe(s) non acquis pour conserver le bénéfice du ou des groupes acquis par les candidats.

Si ce principe est globalement jugé positif, certaines CTR souhaitent un assouplissement de la limite de 08/20.

Vote pour le maintien strict de la moyenne minimum de 08/20
Contre : CTR Provence Alpes, CTR CIALPC
Abstention : néant
Pour : toutes autres CTR présentes ou représentées
Résultat : proposition adoptée à la majorité

3 MFT - Passerelles *(cf. CTN 2013 01 19 – Annexes a et b au point 3 – MFT Passerelles)*

Faisant suite aux orientations validées lors de la précédente réunion de la CTN, Y. FAUVEL, en charge de ce dossier, présente l'organisation actualisée des différents organismes étatiques rencontrés et propose d'appliquer pour ces plongeurs professionnels un guide d'intégration (annexe a).

Ce guide serait inséré dans le MFT et comprendrait 3 parties :

- une partie à l'usage des clubs pour l'intégration des plongeurs N2, N3, PN-C,
- une partie à l'usage des CTR pour l'intégration des cadres N4-GP, E2, MF1,
- une partie à l'usage de la CTN pour l'intégration des cadres MF2.

Conformément aux vœux précédemment exprimés par les présidents de CTR lors de la précédente réunion de la CTN, les demandes d'intégration seraient transmises à la CTR ou à la CTN par le club d'accueil qui attesterait ainsi l'activité effective du demandeur au sein du club.

Un exemple de fiche récapitulative pour intégration d'un plongeur N4-GP est présenté (annexe b).
Dans le cas d'un plongeur d'origine Sécurité Civile, l'obligation de présenter l'épreuve de RSE 20 m peut poser un problème d'organisation à certaines CTR (déplacement du candidat pour une seule épreuve).
Dans ce cas précis, Y. FAUVEL suggère de laisser la possibilité à une CTR de choisir les conditions de cette évaluation, par exemple au moyen d'une attestation d'aptitude signée par un E4.

Jo VRIJENS propose que Y. FAUVEL poursuive le traitement de ce dossier par la rédaction du projet de guide d'intégration à insérer dans le MFT avec une présentation et une décision lors de la CTN du printemps 2013.

4 Plongée Handisub

P. CHAUVIERE, référent national Handisub, présente les modifications proposées pour la formation des plongeurs en situation de handicap. Ces modifications concernent l'accès à la formation Nitrox à partir du niveau PESH20.

Proposition acceptée à l'unanimité, *à valider par le CDN*, puis mise à jour MFT.

5 MFT. Chapitre Généralités

Point reporté à une prochaine réunion en raison de l'absence de B. MARTIN

6 Collège des instructeurs nationaux *(cf. CTN 2013 01 19 – Annexe au point 6 – CIN)*

J-N. TRUCCO, délégué des instructeurs nationaux, présente le bilan administratif actuel du collège ainsi que les modifications proposées pour les RI validées lors de la réunion administrative du collège.

Proposition acceptée à l'unanimité, *à valider par le CDN*.

7 Création de la banque de sujets MF2

Pour construire cette banque de données décidée lors de la précédente réunion de la CTN, il est proposé la création de 4 binômes d'IN, (1 par matière du groupe d'épreuves théoriques).

Appel au volontariat à lancer par le délégué du collège des IN.

8 Filière professionnelle, guide d'accès à insérer dans le MFT

C. MARTIN, le DTN, dresse un point de la mise en place par le ministère des sports des formations qui permettront d'obtenir les nouveaux diplômes d'état.

DES

- Initialisation le 10/01/2013 de la mise en place de la future formation DES plongée,
  le ministère étudie les conditions d'agrément des formations régionales,
  les premiers stagiaires entreront en formation en 2014 (durée de formation environ 1 an).
- Depuis le 31/12/2012 il n'y a plus de session de la partie spécifique plongée du BEES2 mais une session de rattrapage du tronc commun en candidat libre sera organisée à Limoges en 2013.

  Hors réunion : information complémentaire

  Une dernière session d'examen du tronc commun du BEES2, en candidat libre, aura lieu en 2013:

- *lieu : Limoge*
- *date d'examen : du 7 au 11 octobre 2013*
- *date limite d'inscription : 7 août 2013*

Contact pour renseignement complémentaire : tél 05 55 45 24 63
Monsieur Pierre Le Grill
Responsable du pôle "Formations, Diplômes, Emploi"
Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale du Limousin
24 rue Donzelot - CS 73 707
87037 Limoges cedex

BP

- De nombreuses demandes d'entrée en formation BP ne sont pas satisfaites.
  Les premières formations en CREPS devraient être proposées courant 2013.

Le président de la CTN demande au DTN de proposer rapidement un chapitre du MFT décrivant les possibilités d'accès aux formations et diplômes de la nouvelle filière professionnelle.

9 GT Evaluation GP à 40 m *(cf. CTN 2013 01 19 – Annexe au point 9 – Formation GP)*

E. HEBERT, pilote du groupe de travail, présente les réflexions menées par ce GT mandaté lors de la précédente réunion de la CTN.

Le président de la CTN, sans nier l'intérêt d'une réflexion générale de la formation de plongeur N4-GP, rappelle que le mandat au GT concerne uniquement la création d'une épreuve de GP à 40 m en remplacement des 2 épreuves actuelles qui ne permettent pas réellement de juger de la compétence de GP du candidat.
Il est demandé au GT de se concentrer prioritairement sur cette nouvelle épreuve du GP et de présenter ses propositions lors de la prochaine réunion.

10 GT Evolution des épreuves pratiques MF2 *(cf. CTN 2013 01 19 – Annexe au point 10 – Formation MF2)*

J-P. VIGNOCCHI, pilote du groupe de travail, présente les réflexions menées par ce GT mandaté lors de la précédente réunion de la CTN.

L'assemblée valide globalement les orientations présentées par le groupe et l'invite à poursuivre ses travaux devant déboucher par une mise en œuvre en 2014.

11 Questions diverses

11.1 CTR Provence Alpes

C. Duboc souhaite que le règlement intérieur d'un collège régional d'instructeurs puisse augmenter les obligations minimum annuelles afin que les besoins de la CTR puissent être plus aisément satisfaits.

Le président de la CTN oppose l'avis probable des juristes, un même RI applicable à toutes les régions mais propose un tour de table de l'ensemble des CTR suivi d'une décision lors de la prochaine réunion de la CTR.

11.2 CTR Côte d'Azur

G. COPPOLA déplore un manque de renseignement des séances de pédagogie dans les livrets pédagogiques.

La CTN rappelle la nécessité pour l'attestation des séances de pédagogie de décrire à minima le thème traité et l'appréciation de la prestation.

La prochaine réunion de la CTN aura lieu
le samedi 6 avril 2013
à Chartres lors de l'assemblée générale

Fin de la réunion à 16h30. Tous les sujets de l'ordre du jour ont été abordés.

Yvon FAUVEL Secrétaire de séance	Jo VRIJENS Président de la CTN